



- Aux Secteurs, Syndicats
- Pour information aux militants

Compte rendu de l'interfédérale du 11 mai 2010

A notre initiative, nous avons convoqué cette interfédérale où l'ensemble des OS était présent.

CGT

La CGT est revenue sur le dernier conflit en pointant l'attitude de certaines OS, la Direction et les premiers résultats obtenus en pointant la préparation de la prochaine Table Ronde.

Nous avons également évoqué le contexte en Europe, le plan de rigueur annoncé par le Gouvernement Français, le sommet social et l'action du 27 mai.

Nous avons proposé une DCI unitaire reprenant les retraites, l'emploi, les salaires, en lien avec la réalité de l'entreprise.

La CGT a fait la proposition aux autres OS de s'inscrire dans l'action interprofessionnelle du 27 mai avec préavis et appel à la grève de 24h.

L'UNSA

Elle est revenue sur le conflit pour indiquer qu'il fallait respecter les positions de chacun.

Ils ont déposé plainte sur un tract local et également dénoncé des pressions physiques.

Sur le dossier retraite, ils sont d'accord sur le dépôt d'une DCI, d'un préavis de 24h en évoquant la question de l'emploi et des salaires, sans se positionner sur appel aux manifestations ou appel à la grève.

SUD-Rail

Elle n'est pas revenue sur le conflit mais est intervenue sur le contexte de la prochaine négociation, est d'accord sur le dépôt d'une DCI et de se revoir la semaine prochaine pour le dépôt d'un préavis et un appel à la grève.

CFDT

Est d'accord avec l'intervention de l'UNSA en pointant les tensions après le conflit. Pour le 27 mai, d'accord pour la DCI et le dépôt d'un préavis de 24h avec au minimum un appel aux manifestations, au maximum un appel de 24h de grève.

A l'issue de ce tour de table, il a été acté :

- L'envoi de la DCI unitaire CGT, UNSA, SUD, CFDT après l'interfédérale en date du 11/05/10.**
- De se revoir ou de se contacter pour le dépôt d'un préavis et la rédaction d'un communiqué commun sur les modalités du 27 mai.**
- Un courrier CGT-SUD sera rédigé pour exiger le report de la consultation au CCE du 19 mai sur le régime supplémentaire ADC, pour les nouveaux embauchés à la conduite depuis le 1^{er} janvier 2009 remplaçant le système de bonifications.**

Sans perdre de temps, il convient de prendre les dispositions pour assurer une participation massive des cheminots au 27 mai et de prendre les contacts unitaires nécessaires dans les secteurs et syndicats.